



Participation de La Réunion au World Future Energy Summit 2015

LE SOMMET MONDIAL DES ENERGIES DU FUTUR

Du 19 AU 22 JANVIER 2015
ABU DHABI, ÉMIRATS ARABES UNIS



La Réunion au WFES 2015

SOMMET MONDIAL DES ÉNERGIES DU FUTUR, LE WORLD FUTURE ENERGY SUMMIT EST UN ÉVÉNEMENT ANNUEL DE RÉFÉRENCE AU NIVEAU MONDIAL DANS LE SECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET DES TECHNOLOGIES VERTES.

En partenariat avec Ubifrance, l'Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation, NEXA, propose aux entreprises réunionnaises d'exposer au World Future Energy Summit 2015, sur un stand collectif situé sur le pavillon « France » sous la bannière INVEST IN REUNION.

Offre valable pour 6 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés.

PRÉSENCE SUR LE PAVILLON FRANCE

- Accès aux conférences
- Insertion de votre entreprise dans le catalogue officiel et le catalogue France du salon
- Communiqué de presse collectif annonçant la participation de la France au salon et présence de journalistes sur le Pavillon France
- Possibilité de visiter les salons concomitants au WFES : IWS (International Water Summit) et Eco-Waste (secteur des déchets)

LE STAND

- Ecran
- Aménagement : chaises, meuble de rangement, présentoir à documents, corbeille à papier, triplette prise multiple
- Signalétique : affiches, kakémonos

LA DOCUMENTATION

- Fiches de valorisation en anglais et en français pour l'entreprise
- Jeu de cartes de visite territoriales pour l'entreprise
- Documents de promotion économique du territoire en anglais et en français : guide de l'investisseur, brochures sectorielles, brochure salon
- Goodies



Le WFES en 2015, c'est :

- 30 000 participants de l'industrie de l'énergie et de l'environnement
- 5 000 participants de l'industrie de l'eau
- 140 délégations gouvernementales
- 150 pays engagés pour une croissance durable
- 800 exposants de 40 pays



La Réunion au WFES 2015



Offre d'accompagnement valable pour un minimum de 3 entreprises réunionnaises menant leurs activités dans les secteurs concernés et devant être obligatoirement éligibles à la mesure ACI *. Pour bénéficier de services supplémentaires, il faut être éligible à la convention de partenariat entre le ministère de l'outre-mer et Ubifrance **

- # Transport aérien + assurance
- # Hébergement (6 nuits)
- # Transfert
- # Stand aménagé sur le pavillon France
- # Package « Fiches de l'entreprise et cartes de visites »
- # Package « Documents de promotion économique »



1 500 € TTC MINI *** 1

2 800 € TTC MAXI *** 2

*L'ACI (Actions Collectives à l'International) est une aide du Conseil régional pour les PME au sens de l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie (CE n° 800-2008 du 06/08/2008) dont le siège social est ou sera situé à La Réunion ; ne sont pas éligibles les entreprises dans les secteurs des professions libérales, du commerce et des services financiers ainsi que les entreprises en difficulté.

** Dans le cadre de la convention de partenariat entre le ministère chargé de l'outre-mer et Ubifrance et sous réserve d'éligibilité, l'entreprise bénéficie d'une prise en charge du forfait stand et d'un programme de rdv B to B.

*** Montant qui correspond à l'offre forfaitaire que le participant s'engage à payer. NEXA facturera le candidat sur la base de 50 % du coût réellement supporté en matière de logistique : transport aérien, assurance, transfert, hébergement.

¹ Montant à retenir si éligibilité à la convention de partenariat entre le ministère chargé de l'outre-mer et Ubifrance.

² Montant à retenir si non éligibilité à la convention de partenariat entre le ministère chargé de l'outre-mer et Ubifrance.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le service Marketing Territorial de NEXA :
Tél : 02 62 37 38 07
Mél : severine.latchoumaya@nexa.re



La Réunion au WFES 2015



FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Pour candidater, merci de nous transmettre les informations ci-dessous, ainsi que l'engagement signé :

La candidature ne sera considérée complète qu'à réception de l'ensemble des pièces.

VOTRE ENTREPRISE

IDENTITÉ

- Raison sociale
- Nom et prénom du dirigeant
- Adresse société
- E-mail société
- Coordonnées du contact salon

ACTIVITÉ

- Description de l'offre, de la stratégie d'entreprise, notamment à l'export

VOTRE PARTICIPATION AU SALON*

OBJECTIFS

- Vos objectifs de participation au WFES 2015
- Les produits et/ou services que vous souhaitez y vendre

VOS OUTILS DE COMMUNICATION

- Contenu des cartes de visite
nom, prénom, société, tél, courriel, site Internet
- Texte commercial pour la fiche entreprise
minimum de 250 mots et maximum de 400 mots
- Logo en haute définition
- Photos en haute définition pour la fiche entreprise
projet, produits, dirigeant

* Votre participation implique l'acceptation des conditions de participation aux salons sous la bannière INVEST IN REUNION (voir page suivante).

Je soussigné

Représentant légal de la société.....

M'engage à respecter les conditions de participation établies par NEXA et à m'acquitter du montant facturé par NEXA sur la base des frais engagés, dans la limite de € TTC.

Date, signature et cachet :



La Réunion au WFES 2015

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION AUX ÉVÈNEMENTS INVEST IN REUNION



Article 1

En confirmant sa candidature pour une participation à une délégation « INVEST IN REUNION », tout organisme ou individu s'engage à avoir pris connaissance des termes du présent règlement et à les respecter.

Confirmation de l'inscription

Article 2

La constitution des délégations « INVEST IN REUNION » est étroitement liée aux objectifs et critères de sélection inscrits à l'appel à candidature le cas échéant. Ne pourront faire partie de la délégation que les candidats ayant transmis à NEXA, dans les délais inscrits à l'appel à candidature, le dossier de candidature dûment complété, accompagné des différents éléments demandés. Les candidats retenus en seront informés par NEXA.

Participation aux délégations INVEST IN REUNION

Article 3

Chaque organisme ou individu s'engage en toute responsabilité à prendre connaissance et à respecter les conditions de participation relatives à l'évènement pour lequel il se porte candidat.

Article 4

Chaque organisme ou individu s'efforcera de respecter et de relayer l'esprit territorial de la démarche vis-à-vis de tout interlocuteur de la délégation, et d'être en mesure :

- de valoriser le territoire de La Réunion auprès des visiteurs du stand
- d'expliciter la nature et les objectifs de la démarche INVEST IN REUNION ;
- de connaître et de valoriser les autres membres de la délégation, d'orienter vers ces derniers les visiteurs intéressés ;
- de relayer les diverses informations et demandes de contacts vers les membres de la délégation concernés.

Éléments transmis dans le cadre de l'opération

Article 5

Sans mention de leur part, chaque membre des délégations INVEST IN REUNION autorise le service Marketing Territorial de NEXA à utiliser les éléments transmis dans le cadre de participation aux opérations « INVEST IN REUNION ». NEXA s'engage à utiliser ces éléments dans le cadre de ses missions de valorisation économique internationale de La Réunion.

Quelques exemples d'utilisations :

- mise en ligne des « fiches entreprises » ou d'autres supports de communication produits ;
- utilisation des photos transmises pour réalisation de supports de promotion économique ;
- transmission des informations contenues sur la fiche de valorisation réalisée dans le cadre de l'opération dans le cadre des missions de marketing territorial de NEXA.

Article 6

Tout membre des délégations INVEST IN REUNION donne son accord de principe quant à la communication à NEXA d'informations relatives au bilan de l'opération.

NEXA s'engage à n'utiliser les informations de nature commerciale et financière qu'à des fins d'évaluation du dispositif, ainsi qu'à les traiter de manière anonyme. Sur indication explicite de l'intéressé, NEXA s'engage à traiter également de manière anonyme les autres informations indiquées.

Date, signature et cachet :





invest *in*
REUNION

